

Mémoire

J'AI MAL À MON HUMANITÉ!

Allô Toulmond.

Ici 53-54 .

Aujourd'hui, c'est en tant que citoyen que je vous parle, parce que j'ai mal à mon humanité quand je vois qu'on tente désespérément de survivre dans une civilisation où le progrès et le profit ont donné naissance à une culture de l'avoir au détriment de celle de l'être, des valeurs fondamentales et des droits humains.

Il est urgent de purifier les éléments, dont nous sommes constitués. Puisque *nous sommes ce qui nous survit*, quelles chances alors ont les enfants des générations actuelles et celles de leurs propres enfants de boire de l'eau saine, de respirer de l'air sain et de manger les fruits d'une terre saine?

En tant que citoyens, il nous faut repenser et redéfinir les rapports que notre culture et notre économie entretiennent avec la nature. La durabilité de notre environnement commence par une écologie de l'esprit.

Tout citoyen sensible a le net sentiment qu'il fait partie de la nature; que la Terre ne lui appartient pas, mais qu'il appartient à la Terre comme le disait un chef autochtone. Le nouvel humanisme nous apprend que tout dans la nature est interconnecté, et que les valeurs humaines passent avant les valeurs matérielles.

En 1948, 58 nations ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme dont l'article 3 stipule que : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* ».

Notons aussi que l'article 1 de la Charte québécoise des droits et libertés confirme cette règle d'éthique universelle. Comment et pourquoi les gouvernements et les multinationales, particulièrement les minières, faisant passer l'économie avant l'écologie, peuvent-ils déroger à cette règle d'éthique? Pourtant, en 2002, le Sommet de Johannesburg proposait de « *mettre le secteur privé au service de la protection de l'environnement.* »

Qu'en est-il aujourd'hui?

J'ai mal à mon humanité quand j'apprends que dans certaines régions du Québec, sans consultation et sans consentement des citoyens et des municipalités, la superficie couverte par des titres miniers a plus que doublé ces dernières années à un rythme 4 fois plus rapide que l'augmentation des territoires protégés de l'activité minière - alors je comprends que la demande mondiale pour les minéraux « rares » facilitant l'électrification des transports, ne pourra que croître et dérégler davantage les écosystèmes.

Face au boom minier qui déferle sur le Québec, il est clair qu'un moratoire est nécessaire maintenant, car pour une grande majorité de Québécois il faut « *interdire tout projet minier dans des zones touristiques ou de villégiature de même que le rejet de déchets miniers dans tout lac, rivière ou milieu écologique sensible* ».

J'ai mal à mon humanité quand j'apprends que La Fonderie Horne à Rouyn-Noranda, émet actuellement 33 fois plus d'arsenic que la norme québécoise fixée par le ministère de l'environnement à 3 ng/m³ et quand j'apprends que la population a parfois été exposée à des émissions 333 fois plus élevées que cette norme, alors je comprends que la Fonderie Horne intoxique la population depuis vraiment trop longtemps.

J'ai mal à mon humanité quand les recherches scientifiques m'apprennent que l'exposition à l'arsenic dans l'air peut provoquer des maladies pulmonaires obstructives chroniques, des cancers de poumons ou affecter le poids des enfants à naître.

Il est plus que temps d'écouter la voix des citoyennes et des citoyens qui subissent depuis des décennies les souffrances causées par la profanation des règles élémentaires d'une éthique planétaire.

La lettre qu'ont signée les médecins de Rouyn-Noranda est un indice de la prise de conscience sociale concernant la sécurité de la population. Les médecins, tout comme la majorité des citoyens, demandent au Premier ministre du Québec d'exiger sans délai que la Fonderie Horne respecte la même norme (3 ng/m³) que partout au Québec en ce qui a trait à l'exposition aux contaminants atmosphériques - arsenic et autres métaux lourds.

Aucun citoyen de Rouyn-Noranda ne peut accepter d'attendre des années avant de se sentir en sécurité.

Quand les médias m'apprennent que Mark Rich, le fondateur de Glencore dont fait partie la Fonderie Horne, s'est retrouvé au centre de multiples controverses touchant l'environnement, les paradis fiscaux, la corruption internationale et qu'il a échappé au FBI pour 50 accusations de fraude, d'extorsion, d'évasion fiscale, je me demande pourquoi accorder notre confiance à cette multinationale.

La prise de conscience de la population du Québec est claire : « *La santé et l'environnement doivent passer avant l'économie¹, même si cela signifie que*

¹ Les 2 et 3 août 2022, la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! a mandaté la firme Léger pour réaliser un sondage auprès de 995 Québécois au sujet de l'industrie minière au Québec. Reflet de la pensée des citoyens, ce sondage indique clairement qu'ils choisissent la santé et l'environnement avant l'économie.

certains projets miniers devront cesser leurs opérations. Le principe pollueur-payeur doit aussi s'appliquer pour que l'industrie minière paie la totalité de ses impacts sur l'environnement et la santé publique ».

Prenant acte que la Fonderie Horne ne s'engage à réduire ses émissions d'arsenic d'ici plusieurs années qu'à 15 ng/m³ - soit 5 fois plus que la norme - en investissant 500 millions dans un plan de modernisation et sachant que les actionnaires de Glencore touchent des milliards chaque année, il n'est pas question de donner un seul sou à la Fonderie Horne. Elle a fait des dégâts, elle doit les payer.

Bref, c'est au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de prendre en charge le processus pour amener la Fonderie à respecter les normes.

Citoyennes et citoyens du Québec,

Avec notre cœur et avec notre raison, élevons nos voix pour dire ensemble à nos gouvernements et aux multinationales de respecter la Charte des droits de l'homme et les normes environnementales :

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Que la vie soit belle et bonne pour chacune et chacun!